****

**Salon des Saveurs Du Terroir / Dossier de participation**

**▪**

**QUI PEUT PARTICIPER AU SALON DES SAVEURS DU TERROIR 2019 ?**

Le Salon des Saveurs du Terroir est **ouvert à tous les producteurs de la Province du Hainaut** et est entièrement **gratuit.**

1. L'activité de l'exposant doit relever exclusivement de la production et/ou de la transformation de produits du secteur agroalimentaire (pas de distributeurs);
2. la société doit être localisée en Province de Hainaut (siège social).

**OBJECTIF DU SALON ?**

Ce projet a pour but de **promouvoir notre province auprès des habitants de la Région du Centre et ceux des régions proches**.

Cet espace commercial est un lieu idéal pour toucher un public multiple. S’il est essentiel de faire la promotion de notre région à l’extérieur, il est important également de promouvoir nos richesses au sein même de notre territoire, car nous constatons en effet que trop d’habitants de notre région ne connaissent pas encore suffisamment toutes ses potentialités.

Cette **initiative permettra au public de découvrir ou de redécouvrir les produits de notre province** et de **renforcer les liens de convivialité entre producteurs et partenaires touristiques**.

**PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU MATÉRIEL DU STAND POUR LES PRODUCTEURS**

**Plusieurs "modules" seront disposés au cœur de la galerie commerçante.**

**Chaque module occupe +/- 5 m x 2,60 m et sera occupé par 2 producteurs de la Province du Hainaut**.

L'espace proposé à chaque exposant est équipé de façon fonctionnelle et ne pourra être dépareillé pour garantir l'uniformité de l'aménagement du salon.

Pour chaque producteur :

* 2 ou 3 tables pliables maximum de 180 x 80 cm, équipées de housse tendue *(attention : les tables ne pourront pas être recouvertes d'un autre support).*
* 2 chaises
* 1 arrivée électrique (2 prises électriques disponibles + 1 prise plafond si besoin)
* 1 Roll-up « Saveurs » sera créé pour chaque producteur, spécifiquement pour l'événement
* votre **matériel** ou **équipement indispensable** à votre activité (comptoir frigo, petit électroménager, four micro-ondes, etc.) pourra être installé sur votre espace, en complément du mobilier présent 🡪 **Préciser toutefois le type de matériel et la puissance électrique nécessaire** au bon fonctionnement (voir formulaire en annexe)



**ETAT GÉNÉRAL DU MATÉRIEL PRÉSENTÉ**

Nous insistons sur l'indispensable **qualité du matériel exposé** et nous nous réservons le droit de refuser du matériel sale ou dégradé.

Toute demande supplémentaire (chaises, prises électriques) devra faire l’objet d’une demande annexe auprès de la Maison du Tourisme du Parc des Canaux et Châteaux.

**De façon générale, l'exposant retenu s'engage à utiliser le stand mis à sa disposition sans dépareiller l'unité du salon.**

**MONTAGE DES STANDS**

**Le montage des stands se fera le mercredi 12 juin 2019, à partir de 20h00**.

Seules les **personnes ayant fourni leur identité et numéro de GSM au préalable** auront **accès à la galerie** (l’accès ne sera autorisé par le gardien de nuit qu’après identification des personnes).

Entrée unique pour montage : entrée de gauche quand on fait face au supermarché.

L’installation des stands et du matériel appartenant à la Maison du Tourisme sera effectuée par les ouvriers et les responsables de la MTPCC.

Le **dépôt de votre matériel** (frigo, comptoir frigo, caisses de marchandises, etc.) ne peut pas se faire en journée, celui-ci **doit avoir lieu impérativement le mercredi 12 juin 2019 à partir de 20h00**.

Le ravitaillement en eau et l’accès aux sanitaires sont gratuits sur présentation des badges fournis par la Maison du Tourisme.

La sécurité de la Galerie du Shopping Cora sera assurée durant la nuit par une équipe de surveillance mais veillez néanmoins à ranger votre matériel et à **couvrir votre stand** d'une bâche en fin de journée.

**PERSONNEL**

* Présence permanente de personnel qualifié et motivé, animation spontanée et dynamique sur le stand
* Horaire à respecter / Prévision de remplacement en cas d’imprévus
* Tenue vestimentaire adéquate
* Bonne tenue du stand (propreté, ordre, etc.)

**HORAIRE DE PERMANENCE**

* Jeudi 13 juin 2019 ▷ de 10h00 à 20h00
* Vendredi 14 juin 2019 ▷ de 10h00 à 21h00
* Samedi 15 juin 2019 ▷ de 10h00 à 20h00

Il est rappelé aux producteurs **l'obligation d’effectuer les 3 jours de permanence**



**DÉGUSTATION ET / OU VENTE DE PRODUITS DU TERROIR**

Les **dégustations payantes ne sont pas autorisées**, elles doivent rester gratuites sur chaque stand !

Les **règles d’hygiène** doivent être **respectées car les contrôles de l’AFSCA** sont réguliers.

Cuissons, grillades, gaufriers…. **sont interdits sur le stand**, seuls les fours micro-ondes sont tolérés.

**DÉMONTAGE DU SALON**

**Le démontage final** des stands se fera uniquement le **samedi 15 juin 2019, à partir de 20h00,** en aucun cas avant cet horaire.

**CONDITIONS GÉNÉRALES DE PARTICIPATION**

Veuillez noter qu’en aucun cas, ni Hainaut Développement ni la Maison du Tourisme du Parc des Canaux et Châteaux, ne seront tenus responsables des vols ou des dégâts éventuels occasionnés sur le stand de chacun des participants.

**INFOS ET CONTACTS :**

* **Maison du Tourisme du Parc des Canaux et Châteaux**

Mme Catherine Lambert

21/22 Place Jules Mansart, 7100 La Louvière

Tél. : 064/ 26 15 00

catherine@mtpcc.be

* **Hainaut Développement**

Michaël Hugé, Cellule agroalimentaire

22 Boulevard Initialis, 7000 Mons

Tél. : 065/ 342 582

michael.huge@hainaut.be

